



## Article spécialisé OSAV

Date 13.10.2017

---

### « Éviter le piétin est en notre pouvoir »

**Le piétin est encore largement répandu dans les populations de moutons en Suisse. Malgré d'intenses efforts, il n'a pas été possible, pour l'heure, d'éradiquer cette maladie douloureuse des onglons. Une nouvelle campagne de lutte coordonnée sur le plan national devrait permettre de faire une percée dans la bonne direction ; une mission difficile mais absolument indispensable, comme David Giger et Josef Fässler, tous deux détenteurs de moutons, l'expliquent à l'OSAV.**

**Vous êtes éleveurs de moutons, le piétin n'a donc aucun secret pour vous. D'après vous, quelle est l'ampleur du problème en Suisse ?**

*David Giger* : On ne peut qu'estimer le nombre d'exploitations touchées par le piétin en Suisse. Le problème se pose en particulier lors des transferts d'animaux : lorsqu'on souhaite acheter des moutons, on se demande toujours en premier lieu si le troupeau de provenance est sain. Et si on ne peut pas répondre à cette question, on renonce parfois à l'achat.

*Josef Fässler* : Même si je constate des progrès, les problèmes liés au piétin restent malheureusement importants dans bien des régions.

*David Giger* : Les exploitations ovines et caprines représentent une petite part de l'agriculture, raison pour laquelle un état des lieux au sujet du piétin n'est pas une priorité pour les autorités. Pourtant, l'opinion publique blâme les éleveurs, ce qui nous met dans une situation ingrate à laquelle il faudrait remédier de toute urgence.

**À quelle fréquence avez-vous dû ou devez-vous faire face à ce problème ?**

*Josef Fässler* : Auparavant, nous avions ce problème chaque année, la plupart du temps à l'automne, la maladie n'a jamais été complètement éradiquée. De plus, la taille des onglons prenait beaucoup plus de temps qu'aujourd'hui. Ces dernières années, je n'ai plus eu affaire au piétin : mon troupeau en est indemne depuis douze ans.

*David Giger* : J'éleve des moutons depuis plus de vingt ans. Je n'ai jamais rencontré le problème du piétin dans mon troupeau. Peut-être ai-je simplement eu de la chance ! Bien

que mes animaux estivent sur des alpages différents d'une année à l'autre, j'ai toujours pu les ramener en bonne santé.

### **À votre avis, quelles sont les principales sources de contamination ?**

*David Giger* : Le piétin est extrêmement contagieux. Les endroits où des moutons issus de diverses exploitations sont regroupés peuvent constituer une source de contamination. Dans l'exploitation d'origine, le piétin peut aussi se propager aux animaux à la suite d'erreurs commises par leur détenteur. Pour moi, le bon sens doit primer dans la structure et l'organisation de l'exploitation, la gestion des mouvements d'animaux et des expositions, etc. : il est essentiel pour prévenir une contamination. Éviter le piétin est en notre pouvoir, celui des éleveurs de moutons.

*Josef Fässler* : Les problèmes sont divers et variés : estivages avec de nombreux moutons, grands troupeaux sur une zone réduite, achat d'animaux en provenance d'exploitations non assainies. Et on sous-estime malheureusement souvent le risque potentiel de contamination lors des expositions, au moment du transport des animaux ou via les instruments de soins des onglons.

### **Comment procédez-vous en cas de piétin ou de suspicion de piétin dans votre troupeau ?**

*Josef Fässler* : Je procède de façon très systématique dans ces cas-là. Il y a deux ans, par exemple, j'ai remarqué la présence d'un bouquetin atteint du piétin sur notre alpage. Au moment de la désalpe, j'ai contrôlé tout le troupeau et fait passer chaque animal au pédiluve. Je prévois aussi un pédiluve quand mes moutons ont participé à des expositions avec des animaux provenant d'exploitations non assainies.

*David Giger* : Le meilleur moyen de détecter le piétin de manière précoce, c'est d'utiliser des écouvillons. Si le résultat est positif, il faut réagir immédiatement. Nous, les éleveurs de moutons, connaissons la marche à suivre : soins des onglons, pédiluves et séparation des animaux infectés du reste du troupeau. Selon les circonstances, l'assainissement exige d'investir dans les infrastructures. Il demande également du temps, de la patience et de la persévérance. Pour vérifier qu'il a abouti, il faut identifier les animaux malades et les traiter jusqu'au dernier.

### **Quelle est l'étendue des mesures nécessaires pour assainir tout le troupeau et dans quelles conditions un assainissement est-il possible ?**

*David Giger* : On ne peut chiffrer que ponctuellement les démarches visant à assainir un troupeau. Le degré de gravité de la maladie est déterminant. La taille du troupeau joue elle aussi un rôle important, tout comme la structure de l'exploitation et le comportement professionnel du détenteur. Mon expérience m'a montré que les éleveurs ont à cœur de lutter contre le piétin ; il manque seulement une marche à suivre commune.

*Josef Fässler* : Le plus important, c'est de ne pas baisser les bras : rien n'est possible sans la volonté absolue de vouloir assainir son troupeau rapidement et durablement. Soigner tous les moutons à la désalpe, tailler les onglons, préparer le pédiluve, nettoyer et sécher les sols de la bergerie, séparer les moutons atteints, procéder aux contrôles et aux traitements supplémentaires, renoncer à acheter des animaux issus d'exploitations non assainies et éviter d'autres sources de contamination : voilà les mesures qu'un éleveur de moutons doit impérativement respecter dans tous les cas. Le traitement des moutons contaminés par le piétin et les contrôles réalisés tout au long de l'année demandent quant à eux encore plus de travail.

## D'après vous, dans quelle mesure est-il judicieux de prévoir un programme national de lutte ?

*Josef Fässler* : Une lutte nationale se justifie à mes yeux, mais il s'agit d'une tâche ardue. Chaque détenteur doit être convaincu de l'utilité du programme avant de se lancer. Aujourd'hui, on met de plus en plus l'accent sur le bien-être des animaux. Aucun mouton ne devrait subir de telles douleurs. Autre conséquence positive : si l'assainissement aboutit au niveau suisse, nous aurons besoin de moins d'antibiotiques à l'avenir.

*David Giger* : Je partage le même avis. Un programme national de lutte est indispensable pour enrayer le piétin chez le mouton. Il faut prévoir une marche à suivre rigoureuse, commune et pratique. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il est nécessaire de donner aussi des règles pour protéger efficacement les troupeaux indemnes. Le travail laborieux de l'assainissement incombe aux éleveurs, mais leurs charges administratives et financières doivent être proportionnées et supportables.



Josef Fässler (68 ans) et sa femme détiennent environ 40 brebis et leurs agneaux dans leur exploitation située à Oberiberg, à 1150 m d'altitude. Comme activité accessoire, ils gèrent un terrain de 7 hectares. Depuis 45 ans, les moutons estivent quelque 100 jours par année avec les animaux d'un autre éleveur. Josef Fässler est expert dans les concours, collabore au sein du SSPR et fait partie du comité de l'association des éleveurs de petits ruminants du canton de Schwytz.



David Giger (56 ans) possède une exploitation laitière comptant environ 70 brebis laitières de la race Lacaune, qui l'occupe à plein temps. Il gère une surface agricole utile de 15 hectares entre 900 et 1700 m d'altitude. Tous ses animaux sont estivés dans les alpages communautaires du Safiental. David Giger est membre du SSPR comme contrôleur des onglons et conseiller. Il participe également à la classification du bétail de boucherie chez Proviande.



Les premières brebis laitières en gestation avancée sont déjà retournées de l'alpage. (Photo: L. Giger)



Depuis l'avènement de l'assainissement du piétin il y a douze ans, l'alpage «Forstberg» ne voit plus alper que deux troupeaux de moutons. (Photo: B. Fässler)



Josef Fässler exploite depuis 45 ans l'alpage «Forstberg» dans le Hoch-Ybrig SZ, par lequel passent de nombreux sentiers pédestres. (Photo: B. Fässler)

**Renseignements :**

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires  
vétérinaires (OSAV)  
Service médias  
Tél. 058 463 78 98  
[media@blv.admin.ch](mailto:media@blv.admin.ch)

**Département responsable :**

Département fédéral de l'intérieur DFI

